COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Remplacement de la passerelle de la Dour Red entre les communes de Penmarc'h et du Guilvinec

Marché de travaux n°T2633-01

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mode de consultation : procédure adaptée

Pli à remettre avant le vendredi 18 décembre 2026 à 12h00

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet le remplacement de la passerelle de la Dour Red entre les communes du Guilvinec et Penmarc'h.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloti au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

2.2 Délais d'exécution

La date prévisionnelle de commencement de la période de préparation de chantier est fixée à janvier 2027. Elle sera d'une durée de deux mois. La durée estimée du chantier est de 5 semaines.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

3.2 Variantes

Les variantes sont autorisées, mais le candidat doit également répondre à la solution de base. Les variantes sont autorisées sur les fondations (prix BPU 201 à 210), les variantes sont interdites sur les autres postes.

3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.
Si l'acheteur décide malgré tout de modifier le dossier de consultation dans un délai plus court, les candidats sont invités, dans la mesure du possible, à la prendre en compte. Si tous les candidats n'ont pas pris en compte cette modification dans leur réponse, cette modification fera l'objet d'une négociation avec l'ensemble des candidats.

4. Réponse des entreprises

4.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre.

4.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le ***vendredi 18 décembre 2026 à 12h00***. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour créer un compte entreprise ou se connecter à la salle des marchés.

4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- ❑ Le contrat
- ❑ Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2) accompagné de la certification ACQPA
- ❑ Un dossier décrivant les moyens humains de la société
- ❑ Les références précédentes pour des prestations similaires
- ❑ Le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif
- ❑ Le mémoire technique
- ❑ Les attestations d'assurance responsabilité civile et corrosion

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance…) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

5. Analyse des plis

5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

5.2 Critères de choix de l'offre

L'offre choisie est celle présentant le meilleur rapport qualité/prix. Ce dernier est pondéré de la façon suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
1.1-Méthodologie *- Procédure d'exécution des travaux de génie civil (10 points)* *- Procédure d'exécution des travaux de la passerelle (10 points)* *- Procédure d'exécution des travaux de cheminement et de renforcement des berges (5 pts)*	*25.0*
1.2-Moyens humains et matériels *- Organisation du candidat et de ses sous-traitants (7.5pts)* *- Moyens humains affectés au chantier avec la présentation des parcours de formation et professionnel des conducteurs de travaux et chefs de chantier affectés à l'opération (7.5 pts)* *- Liste des moyens matériels mobilisés (5pts)*	*20.0*
1.3-Planning prévisionnel et phasage de travaux *- Cohérence du planning au regard des moyens matériels et humains mis à disposition pour chaque tâche et des rendements journaliers associés (5 pts)* *- Cohérence du phasage proposée (2.5 pts)*	*7.5*
1.4-Qualité, environnement et sécurité *- Démarche qualité de l'entreprise appliquée au chantier (2.5 pts)* *- Note sur la gestion environnementale du chantier (2.5 pts)* *- Note indiquant les principales mesures appliquées sur le chantier pour assurer la sécurité et la protection de la santé (2.5 pts)*	*7.5*
2-Prix des prestations	40.0

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité.

5.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix…). En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

6. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour poser une question.

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 4.1).